

**Accompagnement à la constitution des
Communautés Professionnelles Territoriales de
Santé
CPTS**

Janvier 2024

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Partie I - Aide a la creation d'une cpts	4
<i>Demande de financement au titre d'une aide à la création d'une CPTS</i>	5
1. Fiche d'identité du projet de la CPTS	5
2. Bref historique du projet	5
3. Territoire de la CPTS	6
4. Premiers éléments du projet territorial de sante	7
5. Objet du financement sollicité	8
<i>Annexe 1 : Contacts Délégations départementales</i>	10

PREAMBULE

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est définie par l'article 65 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et les articles L1434-12 et suivants du Code de la santé publique.

L'enjeu fondamental de ce dispositif est une meilleure prise en compte, par les acteurs territoriaux de la santé, des besoins de santé de la population et ainsi tendre vers une coordination renforcée des parcours et des prises en charge.

La mise en œuvre d'un projet territorial de santé reposant sur une prise en charge coordonnée des besoins de santé de la population constitue le pilier d'un projet de CPTS et l'élément fédérateur pour les acteurs territoriaux.

Afin de soutenir les initiatives et d'accompagner les acteurs porteurs de projet de CPTS, l'ARS Ile-de-France propose un guide d'appui, disponible sur le site du PAPS :

<http://www.iledefrance.paps.sante.fr/Les-Communautes-Professionnelles-Territoriales-de-Sante.42101.0.html>

Ce guide présente en 1^{ère} partie un cadre général des CPTS, permettant à un public large d'avoir accès à une information générale sur le sujet.

La deuxième partie est destinée plus particulièrement aux acteurs désireux de réfléchir à la constitution d'un projet de CPTS. Des fiches pratiques portant sur plusieurs thématiques (formalisation d'un projet territorial, construction du cadre juridique, gouvernance, aspects économiques, ...) sont en effet proposées afin d'aiguiller les acteurs sur l'ensemble des phases que requiert la construction et la formalisation d'un projet de CPTS.

Outre ce guide d'appui, l'ARS Ile-de-France mobilise des moyens financiers au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pour accompagner la création des projets de CPTS.

Dans ce cadre, un dossier de demande de financement est mis à disposition des acteurs souhaitant solliciter l'aide de l'ARS Ile-de-France.

PARTIE I - AIDE A LA CREATION D'UNE CPTS

A qui s'adresse cette partie ?

- ✓ Aux acteurs porteurs d'un projet de CPTS en réflexion ou en cours de formalisation

Quels financements ?

- ✓ Conduite d'un diagnostic territorial afin de mieux connaître les acteurs de votre territoire et les besoins de sa population
- ✓ Accompagnement à la formalisation du projet
 - Accompagnement méthodologique de votre projet avec l'aide d'un prestataire
 - Accompagnement par un coordinateur

Comment solliciter un financement ?

- ✓ Remplir et adresser le dossier type à votre référent de la Délégation départementale de l'ARS Île-de-France qui étudiera votre demande – (cf. annexe 1)

Qui contacter au sein l'Agence ?

- ✓ Le référent de la Délégation Départementale de l'ARS qui vous accompagnera dans la conduite de votre projet

DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE D'UNE AIDE A LA CREATION D'UNE CPTS

1. Fiche d'identité du projet de la CPTS

✓ **Dénomination juridique de la CPTS :**

Annexer les statuts juridiques au dossier

✓ **Département d'implantation de la CPTS :**

✓ **Coordonnées du référent de la CPTS :**

(Les coordonnées sont publiées sur le site santegraphie.fr, veuillez privilégier des coordonnées professionnelles)

- Nom et prénom :
- Profession :
- Fonction au sein de la CPTS
- Mail :
- Téléphone :

2. Bref historique du projet

Rappeler brièvement les étapes clés de la genèse du projet, les acteurs leaders, l'état d'avancement et les perspectives principales.

3. Territoire de la CPTS

✓ **Quel est le territoire d'intervention de la CPTS ?**

Si l'objet de la demande de financement consiste à accompagner le projet dans le cadre d'un diagnostic afin de définir le territoire du projet, indiquer globalement la zone visée

✓ **Quels acteurs et dispositifs interviennent sur ce territoire ?**

- Offre ambulatoire

- Offre hospitalière publique et privée

- Offre médico-sociale et sociale

- Dispositifs de coordination

a. Quel est le profil de la population ?

- Evolution démographique sur les 5 dernières années

- Structure de la population par tranche d'âge

- Caractéristique socio-économiques (couverture sociale, secteur d'emploi...)

- Caractéristiques de précarité (taux de CMU-c et AME...)

- Besoins de santé (pathologies chroniques prégnantes, taux d'ALD, niveau de prévention...)

4. Premiers éléments du projet territorial de sante

- ✓ **Quels acteurs et dispositifs du territoire sont associés au projet à ce stade ?**
 - Acteurs du champ ambulatoire

 - Acteurs du champ sanitaire

 - Acteurs du champ médico-social et social

 - Dispositifs de coordination

 - Autres acteurs

✓ **Quelles thématiques sont mises en œuvre par le projet ?**

✓ **Quelles réflexions/perspectives ?**

5. Objet du financement sollicité

Le porteur de la CPTS, en fonction du degré d'avancement du projet, peut solliciter l'appui d'un cabinet de conseil ou d'un coordinateur à différents niveaux présentés ci-dessous.

Le montant maximal pouvant être alloué par l'ARS pour cette phase d'aide à la création d'un projet de CPTS s'élève à 30.000€

✓ **Réalisation d'un diagnostic territorial**

Décrire brièvement l'intérêt recherché par le projet dans le cadre de la conduite de ce diagnostic.

Ex : sensibiliser les acteurs du territoire à s'associer à la CPTS, mieux connaître les acteurs de son territoire et leurs rôles, cerner le profil de la population et ses besoins de santé, ...

✓ **Accompagnement à la formalisation du projet**

L'octroi d'un financement pour la conduite de cette étape signifie qu'au préalable, le projet ait clairement défini son territoire d'intervention, les acteurs avec lesquels le projet se construit et les priorités populationnelles

Décrire brièvement les champs ci-dessous sur lesquels le projet souhaite être accompagné.

- Appui à la formalisation du projet territorial de santé

- Appui à la mise en œuvre de l'organisation et à la définition des modes de gouvernance

- Autres (montages juridiques spécifiques entre les acteurs de la CPTS, élaboration d'un budget, ...)

ANNEXE 1 : CONTACTS DELEGATIONS DEPARTEMENTALES

DD	NOM	PRENOM	ADRESSE	MAIL	TELEPHONE
75	BERAKLA	Myriam	LE CURVE 13 RUE DU LANDY 93200 SAINT-DENIS	Myriam.BERAKLA@ars.sante.fr	06 31 37 31 86
75	LAMBOLEZ	Marion	LE CURVE 13 RUE DU LANDY 93200 SAINT-DENIS	marion.lambolez@ars.sante.fr	07 64 88 98 32
75	NOURI	Yamina	LE CURVE 13 RUE DU LANDY 93200 SAINT-DENIS	yamina.nouri@ars.sante.fr	07.63.67.09. 55
77	BELBEKHOUCHE	Leila	13, AVENUE PIERRE POINT 77127 LIEUSAIN	Leila.belbekhouche@ars.sante.fr	06.60.99.56. 18
77	GRANGENOIS	Dina	13, AVENUE PIERRE POINT 77127 LIEUSAIN	Dina.grangenois@ars.sante.fr	07.64.49.50. 33
78	BADIANE	Célestine	143 BOULEVARD DE LA REINE 78000 VERSAILLES	celestine.badiane@ars.sante.fr	01.30.97.73. 65
78	MONESTIER-DELONNE	Céline	143 BOULEVARD DE LA REINE 78000 VERSAILLES	Celine.MONESTIER- DELONNE@ars.sante.fr	01.30.97.73. 32
91	RENIER	Hélène	IMMEUBLE FRANCE EVRY TOUR LORRAINE 6/8 RUE PROMETHEE 91000 EVRY	helene.renier@ars.sante.fr	01.69.36.71. 69
91	GOBERT	Laurence	IMMEUBLE FRANCE EVRY TOUR LORRAINE 6/8 RUE PROMETHEE 91000 EVRY	laurence.gobert@ars.sante.fr	01.69.36.72. 12
91	JOHNSON	Pascal	IMMEUBLE FRANCE EVRY TOUR LORRAINE 6/8 RUE PROMETHEE 91000 EVRY	Pascal.johnson@ars.sante.fr	01.69.36.71. 38
92	JOLIVET	Julien	IMMEUBLE CITY LIFE 28 ALLEE D'AQUITAINE CS 20263 92016 NANTERRE CEDEX	julien.jolivet@ars.sante.fr	01.40.97.96. 31

92	MAMELIN	Amandine	IMMEUBLE CITY LIFE 28 ALLEE D'AQUITAINE CS 20263 92016 NANTERRE CEDEX	amandine.mamelin@ars.sante.fr	01.40.97.96. 90
93	DELATTRE	Carole	LE CURVE 13 RUE DU LANDY 93200 SAINT-DENIS	carole.delattre@ars.sante.fr	01.41.60.70. 65
93	CICUTO	Ophélie	LE CURVE 13 RUE DU LANDY 93200 SAINT-DENIS	ophelie.cicuto@ars.sante.fr	01.41.60.70. 37
93	LATAPIE	Marie-Claude	LE CURVE 13 RUE DU LANDY 93200 SAINT-DENIS	Marie-Claude.LATAPIE@ars.sante.fr	01.41.60.70. 14
93	LECOMTE	Juliette	LE CURVE 13 RUE DU LANDY 93200 SAINT-DENIS	Juliette.lecomte@ars.sante.fr	01.41.60.70. 52
94	GARDIN	Régis	25 CHEMIN DES BASSINS CS 80030 94010 CRETEIL CEDEX	regis.gardin@ars.sante.fr	01.49.81.86. 94
94	BRAY	Renaud	25 CHEMIN DES BASSINS CS 80030 94010 CRETEIL CEDEX	Renaud.bray@ars.sante.fr	01.49.81.87. 68
95	BOUET	Carole	16 AVENUE DES BEGUINES 95800 CERGY	carole.bouet @ars.sante.fr	07 63 93 20 00
95	DRIDI	Malika	16 AVENUE DES BEGUINES 95800 CERGY	malika.dridi@ars.sante.fr	07.64.71.15. 17
95	LAMA	Caroline	16 AVENUE DES BEGUINES 95800 CERGY	caroline.lama@ars.sante.fr	01.34.41.14. 46